



Société de recherche
sur le cancer

100% recherche depuis 1945



PLANIFIER UN DON DE VALEURS MOBILIÈRES



Société de recherche sur le cancer

100% recherche depuis 1945

La Société de recherche sur le cancer a été fondée à Montréal en 1945, par quatre femmes préoccupées par le manque de ressources en recherche sur le cancer au Canada.

Dès la première année, par le biais d'activités de financement, ces femmes recueillirent 2 400 \$ pour la recherche sur le cancer. Aujourd'hui, la Société est un organisme national respecté qui, grâce à des collectes de fonds, finance une centaine de projets de recherche menés dans des institutions canadiennes reconnues. L'organisation se consacre à la recherche fondamentale, laquelle est à l'origine de plusieurs découvertes novatrices, et à des projets en environnement-cancer, un domaine où elle est considérée pionnière au Canada. Depuis sa fondation, la Société soutient d'éminents chercheurs canadiens dont les projets font avancer les connaissances sur tous les types de cancer.

Les membres de son conseil d'administration sont bénévoles, de même que les oncologues réputés, membres du Comité scientifique avisé de la Société. De plus, une multitude d'autres bénévoles s'impliquent dans des tâches administratives ou de collecte de fonds.

La Société est un organisme d'envergure nationale qui consacre ses fonds exclusivement à la recherche sur le cancer en accordant des subventions aux meilleurs chercheurs œuvrant dans les universités et hôpitaux canadiens. Depuis les 20 dernières années, la Société de recherche sur le cancer a versé plus de 125 millions de dollars à quelque 1 000 projets de recherche sur le cancer au Canada, incluant plus de 50 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Diverses initiatives de collectes de fonds permettent à la Société de recherche sur le cancer de remplir sa mission.

Note au lecteur

Ce document a été préparé pour les donateurs et les amis de la Société de recherche sur le cancer. Bien que les renseignements y figurant proviennent de sources fiables, l'information contenue dans ce document ne peut se substituer aux conseils de vos spécialistes. Nous vous invitons à consulter des professionnels en matière juridique, financière et en planification successorale avant de prendre une décision impliquant la planification d'un don. La Société de recherche sur le cancer, ses employés, ses conseillers et ses représentants ne peuvent être tenu responsables des erreurs, omissions ou dommages qui pourraient être associés à la publication de ce matériel.

Dans ce document, lorsque le texte l'exige, le masculin comprend le féminin et réciproquement.

This document is also available in English.

PLANIFIER UN DON DE VALEURS MOBILIÈRES

Ce document propose une stratégie de planification visant à effectuer des dons de titres admissibles à la Société de recherche sur le cancer tels qu'actions, obligations, parts de fonds communs de placement, traites, contrats à terme ou tout autre titre négocié en bourse afin de minimiser les impacts fiscaux des donateurs.

LA FISCALITÉ DES DONS

Voici quelques principes fiscaux de base

Selon les règles de fiscalité fédérales et provinciales, les dons de bienfaisance donnent droit à des crédits d'impôt, c'est-à-dire des crédits qui réduisent directement les montants d'impôts à payer. Cela signifie que le coût net d'une contribution à la Société est inférieur au montant donné.

Les taux d'imposition

Sur la déclaration de revenus du fédéral, le crédit d'impôt s'élève à 15 % pour une première tranche de don de 200 \$ au bénéfice d'un organisme de bienfaisance, effectué au cours de l'année. Au-delà de 200 \$, le crédit d'impôt s'élèvera à 29 %.

Outre le crédit fédéral pour les dons de bienfaisance, vous pouvez réclamer dans votre déclaration de revenus du Québec un crédit d'impôt de 20 % pour la première tranche de 200 \$ du montant total des dons réalisés au cours d'une même année. Au-delà de 200 \$ le crédit d'impôt s'élèvera à 24 %.

Avantages fiscaux particuliers pour les dons de titres admissibles

Si vous souhaitez faire un don d'une certaine importance à la Société de recherche sur le cancer, il est avantageux de donner des titres de valeurs mobilières admissibles comme des actions, des obligations, des parts de fonds communs de placement, des traites, des contrats à terme ou tout autre titre négocié en bourse, plutôt que de faire un don en espèces car des mesures fiscales d'exception ont été adoptées pour ce genre de don.

En effet, selon une disposition du budget fédéral déposé en chambre le 2 mai 2006, le taux d'inclusion du gain en capital pour ces dons de valeurs mobilières admissibles est maintenant porté à zéro (0 %) contrairement au 50 % que doit normalement déclarer une personne qui dispose de ses biens afin d'effectuer un don en argent à la Société. Le gouvernement du Québec a modifié ses pratiques fiscales pour ce genre de don afin qu'elles s'harmonisent avec celles du fédéral.

Suite à votre don, un reçu pour usage fiscal sera émis pour la valeur marchande des titres, le jour où ils seront transférés à la Société de recherche sur le cancer.

Titres admissibles aux crédits d'impôt pour les dons effectués en faveur d'organismes de bienfaisance

Sont admissibles aux crédits d'impôt pour dons aux organismes de bienfaisance, les titres cotés en bourse comme les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement, les traites, les contrats à terme, etc. qui sont échangés sur un marché boursier approuvé. Les marchés boursiers approuvés se situent non seulement au Canada, mais également dans certains pays étrangers comme le New York Stock Exchange, l'American Stock Exchange, le NASDAQ, etc.

Don d'actions de sociétés privées

Si vous êtes un chef d'entreprise et que vous souhaitez faire un don de bienfaisance important, vous pouvez utiliser les actions de votre entreprise privée pour le faire. Ces actions peuvent être des actions ordinaires ou des actions privilégiées provenant de votre compagnie d'exploitation ou de votre société de gestion.

La Société de recherche sur le cancer est heureuse d'accepter les dons d'actions de compagnies privées. Toutefois, il est souvent difficile d'évaluer la juste valeur marchande d'actions en provenance de compagnie d'exploitation. Pour cette raison, il est nécessaire de recourir à l'expertise d'un professionnel en la matière avant qu'un reçu puisse être émis.

La situation est différente si vous possédez une compagnie de gestion dont le portefeuille est constitué de valeurs mobilières admissibles aux crédits d'impôt. Dans ce cas, les dons de valeurs mobilières effectués par le biais de votre société de gestion, tout comme ceux faits par vous personnellement, sont admissibles à l'exemption du gain en capital.

Procédure pour transférer des valeurs mobilières à la société

Il est très facile de transférer des valeurs mobilières à la Société de recherche sur le cancer.

Communiquez avec nous pour nous informer de votre intention en mentionnant :

- le nombre d'actions qui doivent être transférées;
- le nom de la compagnie qui a émis ces actions
- le statut de ces actions (si elles sont canadiennes, américaines ou autres);
- vos coordonnées (nom, adresse postale, numéro de téléphone, de télécopieur et votre adresse courriel).

CONSULTEZ VOS CONSEILLERS

Nous vous encourageons à consulter vos conseillers en planification financière et successorale ou vos conseillers juridiques avant de prendre une décision en ce qui concerne la planification d'un don de valeurs mobilières, afin de prendre avantage de toutes les économies d'impôt applicables à votre cas particulier.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Catherine Jetté

Gestionnaire - Dons majeurs et planifiés

Téléphone : (514) 861-9227 poste 248

Ligne sans frais : 1 866 343-2262 poste 248

Courriel : cjette@src-crs.ca

Adresse postale :

Montréal :

Société de recherche sur le cancer

402-625, avenue du Président-Kennedy

Montréal (Québec) H3A 3S5

Ottawa :

Société de recherche sur le cancer

C.P. 4613, Succursale E

Ottawa (Ontario) K1S 1P7



Société de recherche
sur le cancer

100% recherche depuis 1945